

## La dotation en conteneurs et composteurs

### **Votre conteneur est cassé ? Il n'est plus adapté à votre foyer ?**

Le SVP Collecte vous renseigne au 03 44 73 89 10. Vous pouvez également faire une demande directement en ligne.

[Faire une demande d'un conteneur en ligne !](#)

Les conteneurs sont mis à votre disposition gratuitement par la Vallée dorée. Leur entretien (désinfection et nettoyage) est assuré par vos soins.

### **Vous déménagez ?**

Nous vous remercions de les laisser sur place.

### **Réserver votre composteur auprès de nos services, nous prenons plus de 50% du coût à notre charge**

La Vallée dorée poursuit sa campagne de distribution des composteurs. Nous vous proposons des composteurs en bois ou en plastique d'une capacité de 400 L moyennant une participation financière de 20€.

Plus de 50% du coût de cet équipement est pris en charge par la collectivité.

Réserver votre composteur auprès du SVP Collecte ou directement en ligne.

[Faire une demande de réservation d'un composteur en ligne !](#)

Un rendez-vous sera pris pour que nos services viennent vous le livrer après paiement.

### **Information importantes**

En raison de nombreuses demandes, le délai de livraison peut être long. Nous nous en excusons par avance.

**Pour le tri des biodéchets, pourquoi ne pas utiliser les bacs marron des déchets végétaux et mettre en place une collecte hebdomadaire tout au long de l'année ?**

Collecter uniquement des biodéchets ne se fait pas de la même manière et avec les mêmes moyens matériels que des déchets « ordinaires » (ordures ménagères résiduelles, emballages ...). Les biodéchets sont humides, denses (plus lourds à volume égal) et dans la plupart des cas, ils sont soumis à une réglementation spécifique dès-lors en particulier qu'ils contiennent des produits animaux (viande, poisson, œufs, laitages...). L'idéal est d'avoir des camions spécifiques, hygiéniques qui collectent, lavent et désinfectent les bacs dans la foulée.

## **Est-on obligé d'avoir un composteur ?**

La loi oblige les collectivités territoriales à mettre en place des solutions pour le tri des biodéchets. Cela peut être des composteurs individuels ou partagés. Le tri n'est pas obligatoire mais fortement conseillé pour réduire nos déchets.

Nous proposons des composteurs à tarifs préférentiels mais acheter votre propre composteur ailleurs qu'à la Vallée dorée reste bien entendu possible.

Si vous disposez d'un grand terrain, le compostage en tas est également possible.

## **Est-ce obligatoire de se procurer un composteur à la Vallée dorée si on en a déjà un ?**

Non, si vous en possédez déjà ou si vous avez la possibilité de le fabriquer vous-même il n'est pas nécessaire de passer par la Vallée dorée pour vous en procurer un.

## **Le compostage attire les rats ?**

Il existe plusieurs astuces pour éviter les rats dans un composteur. Tout d'abord, il est recommandé d'éviter d'y inclure des déchets alimentaires d'origine animale, car cela peut considérablement augmenter l'attrait du compost pour les rats. Ensuite, il est conseillé d'ajouter régulièrement des feuilles sèches et des tontes de gazon pour masquer les odeurs de décomposition. Vous pouvez également installer un grillage anti-rats autour et sous le tas de compost. Enfin, semez autour de votre aire de compostage des plantes que les rats détestent, comme la menthe poivrée, l'ail ou le laurier noble.

## **Les communes vont-elles mettre en place des composteurs collectifs ?**

Les communes n'ont pas l'obligation de mettre en place des composteurs collectifs. La Vallée dorée étudie cette possibilité. Les bailleurs, par contre, quand l'espace le leur permet doivent proposer des solutions de compostage à leurs locataires.

## **Que met-on dans le compost ?**

Ce qui faut mettre dans le compost :

Déchets organiques compostables de la cuisine et de la maison :

- Epluchures, fanes de légumes, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs réduites en morceaux...
- Papier journal, papier essuie-tout usagé, papier et carton non colorés, copeaux de bois...

Déchets compostables du jardin :

- Tontes de gazon, feuilles et fleurs fanées, mauvaises herbes non montées à graines, fruits attaqués par les oiseaux...
- Déchets divers broyés grâce à un broyeur de végétaux, notamment les résidus de taille des haies, arbustes et arbres (à l'exclusion des rosiers et des fruitiers, trop souvent malades).

Ce qu'il ne faut pas mettre dans le compost :

- Déchets carnés et laitiers de la cuisine, dont le processus de décomposition dégage des odeurs désagréables et attire les nuisibles tels que les rats.
- Peaux d'agrumes, car la plupart des agrumes sont traités.
- Papiers et cartons colorés (exemple les magazines, couches de bébé, litières d'animaux non biodégradables)
- Végétaux malades.
- Feuillages coriaces non broyés à feuilles vernissées (lauriers, rhododendrons, magnolias).
- Mauvaises herbes montées à graines ou qui s'enracinent facilement (chiendent, liseron) car elles risquent de pousser dans le compost ou dans la terre enrichie par ce compost

Petit conseil : dans votre cuisine prévoyez un seau hermétique facile à nettoyer pour stocker vos déchets alimentaires avant d'aller les glisser dans le composteur.

## Que faire de mon compost ?

Vous pouvez l'utiliser sous plusieurs formes :

- En paillage au pied des arbres et arbustes, cela permet de protéger le sol de l'érosion et de garder l'humidité.
- En apport organique : dans les pots ou jardinières.
- Dans le potager : intégré et mélangé à la terre (1/3 de compost, 2/3 de terre), le compost rendra votre travail fertile et les plantes seront plus résistantes.

N'utilisez jamais votre compost seul.

## Je suis dans un appartement, je n'ai pas de cours ni de jardin, que me proposez-vous comme alternative ?

La Vallée dorée n'a pas à disposition pour le moment des composts pour les intérieurs. Cependant, vous pouvez vous rendre sur internet, sur le site [www.composteurs.fr](http://www.composteurs.fr) ou dans votre magasin de jardinage.

Pour les copropriétés, vous pouvez également mettre en place un système de compostage collectif. Rapprochez-vous de votre syndic.

## **Est-ce que le tri des biodéchets aura un impact sur le coût des impôts locaux ?**

Le tri des biodéchets a notamment pour objectif de réduire les volumes d'ordures ménagères et de maîtriser ainsi les coûts de la collecte. Nous avons opté pour les solutions les moins coûteuses. Une collecte spécifique en porte à porte ou l'installation d'un méthaniseur (par exemple) auraient été des dispositifs bien plus onéreux. Nous adaptons les solutions en fonction du territoire et des investissements qu'elles induisent.